



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 21 février 2022, à 20 h 16, à laquelle étaient présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Mélanie Mayer, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire
Claude Bergeron, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Sébastien Lebel, conseiller
Jacques Loïselle, conseiller

037-02-22 Demande au MAMH – Support administratif et étude de regroupement des municipalités du centre du Témiscamingue

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'étude pour le regroupement de la Ville de Ville-Marie, la Municipalité de Lorrainville, la Municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre et la Municipalité de Duhamel-Ouest a été déposée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une première fois à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH ne pouvait répondre à la demande, n'ayant pas obtenu l'accord de la Municipalité de Duhamel-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les mêmes municipalités ont réitéré leur demande à l'automne 2021, à l'exception de la Municipalité de Duhamel-Ouest qui a décidé de se retirer à ce moment et qu'en l'absence d'un consensus, le MAMH a informé, le 15 février dernier, qu'il ne peut répondre favorablement à la demande;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Municipalité de Duhamel-Ouest refusent actuellement et sans équivoque toute participation à une étude;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour la ville centre, d'offrir à tous les citoyens des services municipaux collectifs et communautaires dans un environnement favorable, et ce, sans distinction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie vit une situation exceptionnelle par le refus de collaborer de la Municipalité de Duhamel-Ouest;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire présents :

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de fournir un support administratif pour trouver des solutions à cette situation exceptionnelle.

DE RÉITÉRER la demande d'étude de regroupement au MAMH pour la Ville de Ville-Marie et les municipalités de Lorrainville et de Saint-Édouard-de-Fabre, malgré le retrait de la Municipalité de Duhamel-Ouest qui isole géographiquement le territoire de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE AUTHENTIQUE

Ce 23 février 2022.



Martin Lecompte
Directeur général et greffier-trésorier

La résolution prend effet à la fin de la séance au cours de laquelle elle a été adoptée.